



PLAN D'ACTION DES JARDINIERS

Quand votre jardin regorge de plantes indigènes, les abeilles, les oiseaux et papillons peuvent s'épanouir aussi. Sélectionnez bien ce que vous semez ou plantez dans votre jardin et apprenez à tenir les envahisseurs à distance.

1. JARDINEZ DE MANIÈRE RESPONSABLE

Optez pour des plantes indigènes ou non envahissantes pour éviter d'introduire ou de répandre des espèces envahissantes. Ne transplantez pas des plantes du jardin de votre résidence dans le jardin de votre chalet et vice-versa.

Jetez un coup d'œil aux guides [Grow Me Instead \(Choisis-moi plutôt\)](#) pour savoir quelles sont les espèces recommandées pour les jardins du nord et du sud de l'Ontario.

2. CONNAISSEZ VOTRE ENNEMI

Apprenez à identifier et à gérer les plantes envahissantes. Les meilleurs techniques et le moment idéal pour les enlever dépendront de l'espèce. [Découvrez des façons de gérer les espèces envahissantes.](#)

3. DÉRACINEZ LES ENVAHISSEURS AVEC PRÉCAUTION

Placez les plantes envahissantes déracinées dans un sac à déchets noir et laissez-le au soleil pendant au moins cinq jours. Ceci permettra d'éviter que les envahisseurs poussent et grandissent dans de nouvelles zones.

4. DÉBARRASSEZ-VOUS DES PLANTES ENVAHISSANTES AVEC PRÉCAUTION

Laissez votre municipalité éliminer les résidus de jardin. Ne jetez pas les résidus de jardin dans des zones naturelles avoisinantes, car cela peut étouffer la végétation naturelle et propager des plantes envahissantes.

5. GARDEZ LES ENVAHISSEURS LOIN DU COMPOST

Ne mettez jamais des plantes envahissantes dans votre compost domestique. Même déracinées, les plantes envahissantes peuvent propager des graines ou développer des racines dans votre compost. Certaines plantes envahissantes peuvent se régénérer à partir de fragments d'à peine deux centimètres.

6. N'OUBLIEZ PAS L'ÉTANGD

Les espèces envahissantes peuvent pénétrer votre jardin d'eau ou s'en échapper. Ne jetez jamais les plantes ou poissons indésirables dans les cours d'eau.

7. SOYEZ AU COURANT DES RÈGLES

Il est illégal d'importer, de déposer, de libérer, d'élever, d'acheter, de vendre, de louer ou d'échanger une [espèce de plante envahissante réglementée](#). Il ne faut jamais acheter ou planter ces espèces. Enlevez-les et détruisez-les si elles se trouvent dans votre jardin.

8. GARDEZ L'ŒIL OUVERT

Inspectez les lieux et le rivage pour vérifier s'il y a des signes de prolifération. Pour connaître les espèces qui pourraient se trouver dans votre région, allez sur [eddmaps.org/ontario](#).

9. SIGNALEZ TOUS LES ENVAHISSEURS

Téléphonez à la Ligne d'information sur les espèces envahissantes de l'organisme **Ontario Federation of Anglers and Hunters, au 1 800 563-7711**, pour signaler l'observation d'une espèce envahissante ou téléchargez l'application [EDDmaps.org/Ontario](#) pour signaler un envahisseur observé sur place.

10. STOPPEZ L'INVASION

Pour en savoir plus sur les moyens de stopper l'invasion, téléchargez les plans d'action des navigateurs, des randonneurs, des jardiniers et des occupants de chalet.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les espèces envahissantes et une liste de nos partenaires, veuillez consulter le site suivant : [ontario.ca/envahisseursON](#)